

MARINS DE LA GARDE

1803 - 1815

ARMÉE FRANÇAISE

PLANCHES N^{os} 31 et 32

Le bataillon de Matelots de la Garde fut formé en vertu du décret du 30 fructidor an XI (17 sept. 1803). Il était composé de cinq équipages comprenant 737 hommes, officiers compris et cinq trompettes.

Le décret du 10 thermidor an XII (29 juillet 1804) complété par celui du 13 fructidor an XII (30 août 1804) augmentait l'effectif du bataillon qui comprenait un état-major, cinq équipages et un dépôt, au total 818 hommes dont un trompette ou un tambour dans chaque équipage.

Presque entièrement détruit en 1808 en Andalousie, le corps fut réorganisé par décret du 27 mars 1809, il prit le nom d'équipage et fut formé de cinq escouades; il comprenait 148 hommes dont un trompette, non compris le chirurgien-major et 3 maîtres ouvriers.

Le décret du 16 septembre 1810 forma l'équipage à 8 compagnies et un état-major et portait son effectif à 1.136 hommes dont 8 trompettes.

Cette nouvelle organisation fut laborieuse et au début de 1812, la sixième compagnie n'était pas encore formée.

Le corps a été réorganisé en 1813 et à sa dissolution le 30 juin 1814, il comptait 14 officiers et 336 hommes, 21 matelots et un Enseigne suivirent l'Empereur à l'île d'Elbe.

Un équipage de 94 hommes, augmenté successivement jusqu'à 150 hommes, officiers compris, fut organisé en 1815 et dissout le 15 août suivant.

Le décret du 28 frimaire an XII (30 décembre 1803) définit ainsi l'uniforme.

ARTICLE 4

L'habillement des Matelots de la Garde sera composé comme ci-après, savoir :

Paletot de drap bleu orné de tresses jaunes, collet bleu, parements de drap rouge. — Gilet de drap rouge. — Pantalon de drap bleu avec un galon de drap jaune sur les coutures et le devant. — Capote de drap bleu. — Shacot bordé d'une ganse jaune en laine, surmonté d'un pompon. — Bonnet de police. — Bottes. — Boutons de cuivre jaune, pareils à ceux de la Garde, avec une ancre au milieu du faisceau.

Les Maîtres, Contre-Maîtres et Quartiers-Maîtres porteront les mêmes décorations que les sous-officiers de la Garde auxquels ils sont assimilés, savoir :

Les Maîtres celles attribuées aux Maréchaux-des-Logis-Chefs.

Les Contre-Maîtres celles des Maréchaux-des-Logis.

Les Quartiers-Maîtres, celles des Brigadiers.

L'habillement des trompettes sera le même que celui des trompettes de la Garde.

ARTICLE 5

Les effets d'habillement composant l'uniforme des Matelots ne seront renouvelés que tous les deux ans.

ARTICLE 6

Il sera délivré en outre à chaque Officier-Marinier et Matelot au moment de son arrivée au corps, une chemise, un havresac, une ceinture, une giberne et un baudrier.

ARTICLE 7

Les officiers porteront l'uniforme et les épaulettes de leur grade avec une aiguillette en or.

ARTICLE 8

L'armement des Matelots de la Garde sera de trois espèces. Un tiers du bataillon sera armé d'un sabre, le second tiers d'une hâche, le troisième tiers d'une pique. Tous les matelots porteront des pistolets à la ceinture.

Comme dans les autres corps de la Garde, l'uniforme des Matelots se transforma au cours des années. Nous allons essayer d'en suivre l'évolution en utilisant : 1° les textes d'archives, malheureusement très incomplets après 1810; 2° les objets encore existants; 3° l'iconographie contemporaine; 4° les dessins de Valmont, conservés à la Bibliothèque Nationale (Estampes) qui nous semblent des documents de premier ordre quoique postérieurs.

Nous allons décrire le premier uniforme et ensuite les différents effets d'habillement et d'équipement, en indiquant autant que possible l'époque de leur mise en service.

L'uniforme primitif resta presque sans changement jusqu'en 1808. Seuls quelques accessoires furent modifiés en 1806 : mise en service du sabre spécial au corps, adoption du nœud hongrois en galon aurore pour le pantalon de grand uniforme, en remplacement de la pique, adoption de deux buffleteries com plètes, l'une vernie pour la grande tenue, l'autre cirée pour le service habituel.

Les transformations de l'uniforme ne s'étant faites que progressivement, nous allons continuer cette étude en traitant séparément chaque objet.

Le shako adopté au début de 1804 resta en service jusqu'en 1808. Henschel l'a représenté en 1806 et le Bourgeois de Hambourg en 1807 ; il coiffe également un Quartier-Maître du bataillon sur une miniature de la Collection Bernard Franck (Pl. 31, fig. 2, 3 et 5).

Le second modèle qui semble avoir été mis en service au début de 1808 était de même composition et forme que le précédent et avait la visière mobile. Il était orné d'une plaque en cuivre estampé représentant l'aigle couronnée posée sur une ancre et avait la cocarde placée au bas du fût à gauche. La cocarde était percée d'une boutonnière dans laquelle passait une longue boucle issue du cordon de shako et qui se boutonnait au bas de la coiffure. Le cordon avait ses deux brins nattés, placés l'un devant et l'autre derrière avec les raquettes pendant à droite ; il était fixé à demeure et maintenu par des lacets cousus sous le galon supérieur (Pl. 31, fig. 6 et 18).

Ce second modèle, qui semble n'avoir été que la modification du premier, fut remplacé en 1808 ou au début de 1809 par un shako plus haut, plus évasé, rigide, à côtés légèrement incurvés, muni d'une visière fixe, vernie en dessus, verte en dessous et d'une jugulaire en cuir noir. La cocarde, la plaque et le cordon inamovible, étaient les mêmes que ceux du modèle précédent.

Un marché du 6 octobre 1811 en donne une description assez complète. La collection Raoul et Jean Brunon en possède un superbe exemplaire, ayant appartenu à Gériaud ou Giraud Louis, admis au corps le 1^{er} janvier 1811, 2^o compagnie, qui porte l'étiquette de « Chardon, Aux Armes de France, chapelier de la Garde Impériale, rue de la Monnaie, au coin de celle de Baillet, n^o 19. à Paris » (Pl : 31, fig. 7 et 19).

C'est ce shako que Martinet donne à son marin vers 1809 et que Baour représente en 1813 (Pl 31, fig. 28).

L'iconographie postérieure à l'empire montre le plus souvent le shako avec la cocarde au-dessus de la plaque et des jugulaires à écailles de cuivre. Nous ignorons la valeur de ces représentations.

Par contre, le cordon de shako du matelot Leroux, qui accompagna l'Empereur à l'île d'Elbe, nous montre la naissance de la ganse de cocarde coupée à quelque distance du gland. (La Sabretache, décembre 1808). Ce qui prouve le maintien en service jusqu'à la fin de l'Empire, du shako de 1809

En grande tenue le shako était surmonté du plumet rouge. En campagne le plumet était enfermé dans un étui placé sur le havresac. Cet étui confectionné en toile cirée en 1810, pouvait être en toile à rayures tricolores.

Le pompon, réservé pour la petite tenue, figure dans les inventaires de 1804 à 1808 et est mentionné dans les ordres du Commandant Baste (La Giberne, XI année). Le Bourgeois de Hambourg le représente en forme de carotte jaune orangé, alors que Weiland le donne de couleur rouge.

Avant 1809 la coiffe de shako était en toile ; les marchés de 1810, la mentionnent en toile lustrée. Quelle que soit sa composition, elle devait être assez ample pour contenir le shako et son cordon (Pl. 31, fig. 29 et 30).

Le bonnet de police ne semble pas avoir varié pendant toute l'existence du corps.

Le dolman dans ses grandes lignes resta le même jusqu'à la réorganisation de 1809. Il n'eut que trois rangées de boutons alors que celui des tambours et gradés en avait cinq. Après 1809 tous les dolmans furent à cinq rangées.

Le dessin original de Martinet et les premières épreuves de son marin confirment ce détail. Après 1809 le cuivre fut corrigé et deux rangées de boutons ajoutées au milieu des tresses.

Il n'existe, à notre connaissance, aucun dolman du premier modèle ; ceux qui subsistent sont postérieurs à 1809 et présentent à peu de chose près la même ornementation (Pl. 31, fig. 22).

D'autre part, il nous reste des vêtements de fantaisie portés en tenue de ville ou en congé et

ornés d'un grand nombre de soutaches couvrant plus ou moins le fond du collet, encadrant les galons du dos, les sabots de taille et les poches.

Ces vêtements ont des boucles doubles aux extrémités de brandebourgs.

Le plus chamarré est au Musée de l'Armée (collection Détaille), il n'a que trois rangées de boutons ce qui le date des premières années de l'Empire ; un autre, de Quartier-Maître (collection Raoul et Jean Brunon) est complété par une culotte à la hongroise très soutachée portée dans la botte (Pl. 31, fig. 6).

Les épaulettes en écaille de cuivre et le gilet tressé ne subirent aucun changement.

Le galonnage en forme de nœud hongrois, des ouvertures du pont du pantalon de grand uniforme, adopté en 1806 (Pl. 31, fig. 17), a été très simplifié dans les confections postérieures à 1811 (Pl. 31, fig. 7 et 16).

Dès la formation du corps, au début de 1804, le shako était très simple ; confectionné en feutre souple, dépourvu de plaque, mais muni d'une visière mobile maintenue par trois agrafes, il était orné de galons aurore, l'un de 18 lignes (40 mm.) en haut du fût, l'autre de 15 lignes (34 mm.) en bas, d'une cocarde placée devant en haut de la forme, maintenue par une ganse aurore et un bouton d'uniforme, et d'un cordon en laine aurore composé de deux brins, l'un simple, l'autre natté, portés par devant, avec des raquettes pendant à gauche (Pl. 31, fig 1).

En grande tenue le shako était surmonté d'un plumet rouge ; le pompon prévu officiellement semble avoir été réservé pour la tenue ordinaire.

Le paletot indiqué dans le décret était en réalité un dolman bleu foncé à collet du fond et parements en pointe rouges. Il avait toutes les caractéristiques du dolman, avec les mêmes sabots de taille et le même galonnage : tresse plate bordant toutes les parties du vêtement, soutaches d'ornement au collet, aux parements et dans le dos, ganse carrée formant quinze brandebourgs sur la poitrine. Le dolman était en outre garni de trois rangées de boutons, légèrement bombés, portant un faisceau de licteur sur une ancre et la légende « Garde des Consuls ».

Dans le premier inventaire du magasin du corps, daté du 21 septembre 1804, figurent des épaulettes. Leur prix étant le même qu'en 1807 et 1808, nous supposons qu'elles étaient, dès le début, déjà faites en écailles de cuivre montées sur du drap rouge (Pl. 31, fig. 13). Une sous-patte en drap, fixée sous l'écusson de l'épaulette, passait dans une bride étroite cousue sur l'épaule du dolman et se boutonnait près du collet, l'épaulette elle-même se boutonnait par dessus la sous-patte.

Certains ouvrages attribuent à l'origine aux matelots, des trèfles d'épaules en laine aurore ; nous n'en avons pas trouvé trace. Hoffmann met bien des trèfles sur les épaules de son matelot, mais comme ils sont dorés, ainsi que les boutons de l'uniforme et la boucle du baudrier, nous considérons que ce sont là des épaulettes en écailles de cuivre mal interprétées.

Le dolman se portait complètement fermé, ou ouvert et retenu seulement par les trois premiers boutons. Dans ce second cas le gilet était visible ; il était rouge, bordé d'une tresse aurore, orné de soutaches simulant des brandebourgs et garni de trois rangées de 15 petits boutons.

Le pantalon bleu foncé, porté par dessus la botte, avait les ouvertures du pont encadrées d'un galon aurore en forme de pique renversée ; le même galon couvrait les coutures de côté (Pl. 31, fig. 1).

Quoique le texte officiel n'ait pas prévu d'effets de petite tenue, les matelots ont toujours fait usage, le premier inventaire du magasin (21 septembre 1804) en fait foi, du caracot et du pantalon de petit uniforme. Plusieurs représentations du caracot, datées de 1806 à 1808, nous le montrent croisant sur la poitrine au moyen de deux rangées de 8 boutons ; son collet et ses parements étaient bordés d'un galon en laine aurore ; on lui ajoutait les épaulettes (Pl. 31, fig. 23)

Le pantalon de petit uniforme était sans galonnage.

La capote dont nous ne connaissons aucun exemplaire était confectionnée en drap bleu foncé ; elle devait croiser sur la poitrine et être munie de petites brides d'épaulettes.

La présence dans les magasins du corps de glands, d'ancres, de cordonnet et de galon de 15 lignes (34 mm.) en laine, nous fait supposer que le bonnet de police était entièrement bleu avec galon et ancre aurores au turban, cordonnets et gland aurores à la flamme.

La botte était la chaussure de grande tenue ; en tenue ordinaire les souliers et les guêtres, de toile blanche ou de tricot noir la remplaçaient.

Les autres objets figurant dans le premier inventaire étaient le col noir, le linge de corps et le havresac. Dès la début de son existence, les matelots furent armés par tiers de sabres, de haches et de piques fournis par les arsenaux maritimes.

Le sabre, vraisemblablement le sabre-briquet des troupes de la Marine, était porté au moyen d'un baudrier noir ; la hache d'abordage était munie d'un crochet de suspension pour être accrochée au ceinturon.

Tous les hommes avaient le ceinturon noir, fermé par une boucle en cuivre évidée, la petite giberne de ceinture munie d'un passant large dans lequel glissait le ceinturon et un pistolet muni d'un crochet (Pl 31. fig. 1 et 10).

Cet armement particulier fut de courte durée et l'inventaire du 21 septembre 1805 ne mentionnant plus ces différents objets, il est probable que le fusil à baïonnette fut distribué au début de la même année. C'est de cette époque qu'il faut dater le matelot représenté par Hoffmann et répété par Valmont, et nous trouvons là, la plus ancienne représentation du matelot de la Garde armé du fusil. Il a un porte-giberne noir et un ceinturon noir à boucle de cuivre porté en baudrier, mais son sabre est invisible. Comme le sabre classique des marins de la Garde est trop encombrant pour ne pas être vu au moins en partie, nous supposons que le sabre primitif était encore en service.

Par contre, Hoffmann borde le bas du pantalon d'un galon aurore auquel nous n'accordons pas de crédit.

En 1805, les boutons de la Garde des Consuls furent remplacés par les boutons à l'aigle sans légende.

Le pantalon était muni de sous-pieds en cuir. Deux boutons en corne existent effectivement au bas de chaque jambe du pantalon que possède le Musée de l'Armée.

La culotte hongroise n'a jamais été réglementaire et ne fut qu'un objet de fantaisie. Tous les inventaires indiquent tien des « pantalons » dont les prix, selon les époques, sont de 6 à 10 francs plus élevés que ceux des culottes hongroises des chasseurs et des canonniers de la Garde.

La petite tenue se composait toujours du caracot et du pantalon uni. Le caracot n'avait d'autres ornements que le galon d'encadrement du collet et celui ces parements. Il croisait sur la poitrine (Pl. 31, fig. 23).

La petite tenue est représentée en 1806 par Henschel et en 1807 par le Bourgeois de Hambourg. Ce dernier est le seul à border les poches du caracot d'un galon aurore (Pl. 31. fig. 5). Par la suite ce galon fut supprimé.

La capote, entièrement bleue, fut en usage pendant tout l'Empire sans avoir subi de changements.

Il semble qu'en grande tenue les marins ont toujours porté la botte sous le pantalon et en tenue ordinaire les souliers avec les guêtres de toile blanche en été, de tricot noir en hiver.

Ajoutons les bas de coton bleu, de coton blanc ou de laine, le col noir et les sous-vêtements habituels et nous aurons fait l'inventaire des effets dont disposaient les matelots de la Garde.

De 1805 à 1808 il y eut aussi en magasin des gilets et des pantalons de toile.

L'équipement des matelots était en cuir noir ; il se composait d'une giberne et de deux banderolles, de deux ceinturons complets et de deux bretelles de fusil. De tous ces objets l'un était verni et réservé à la grande tenue, l'autre était ciré et utilisé couramment.

La banderolle de giberne composée de deux bandes de cuir avait la boucle, le passant, l'agrément de contre-sanglon et les boutons doubles en cuivre bruni. Une ancre, en cuivre découpé, fut ajoutée à la banderolle après 1811.

La giberne était noire, vernie et munie d'anneaux de suspension en cuivre. La patelette avait le bord rectiligne ; elle eut dans son milieu, d'abord une ancre, ensuite vers 1805-1806 une aigle couronnée (Pl. 31, fig. 9). Après 1811, le bord de la patelette fut découpé en accolade (Pl. 31, fig. 28).

En campagne et en route, la giberne était recouverte d'un étui de giberne (inventaires de 1807-1808) dont nous ne connaissons aucune représentation.

Le ceinturon, porté en sautoir, était d'un seul morceau. Il se fermait au moyen d'une boucle en cuivre, remplacée vers 1805-1806, par une plaque en cuivre timbrée d'une ancre (Pl. 31,

fig. 8). La plaque timbrée de l'aigle (fig. 21) fut adoptée au plus tôt à la fin de 1808, mais il semble toutefois que le modèle précédent a été utilisé jusqu'au licenciement.

Entre les dés porte-bélières était fixé à demeure un porte-baïonnette en cuir noir. Un marché de 1810 le décrit muni d'un bouton en cuivre ou d'une boucle pour attacher le fourreau de baïonnette. Un crochet trousse-sabre était suspendu au dé de la grande bélière ; cette dernière ainsi que la petite avait une boucle en cuivre et un bouton double (Pl. 31, fig. 8).

Le havresac était du modèle général ; confectionné en peau de vache avec son poil, il avait les boucleteaux, les bretelles et les courroies de capote en cuir noir. D'après un marché de 1810, la courroie de capote du milieu devait faire le tour du sac.

Henschel donnant à son marin les courroies, bretelles et boucleteaux blancs (Pl. 31, fig. 3), nous supposons que les courroies et cuirs noirs n'ont été adoptés qu'après 1806.

Le sabre particulier aux marins de la Garde semble avoir été adopté au début de 1806 et fourni au corps par le fourbisseur Duc. Alors que la garde et la lame n'ont pas changé, les garnitures du fourreau furent de plusieurs modèles. La dragonne était ronde, en laine aurore, terminée par un gland (Pl. 31, fig. 11 et 12).

Quel fusil recurent les matelots de la Garde ? Vraisemblablement un fusil de marine. Celui du modèle de l'an IX, haut de 1 m. 415, avait toutes les garnitures en laiton, y compris les battants, et une joue à la crosse (Pl. 41, fig. 25). C'est ce fusil que donne Henschel.

Le fourreau de baïonnette était en cuir noir avec le bout en laiton. Il pouvait être muni, soit d'une chape en cuivre avec bouton, soit d'un collet avec tirant en cuir noir correspondant au bouton ou à la boucle du porte-baïonnette.

Le paragraphe du décret du 28 frimaire an XII. relatif aux insignes de grades des maîtres, contre-maîtres et quartiers-maîtres a été recopié servilement dans l'article 16 du projet du décret du 15 août 1809.

Tous ces gradés devaient avoir les mêmes décorations que les sous-officiers et brigadiers des troupes à cheval de la Garde. Dans ces corps, les brigadiers portaient l'uniforme de la troupe avec les galons de grade en laine, alors que les sous-officiers avaient la passementerie de leur uniforme mélangée d'or et de laine et les galons de grade en or.

Cet usage fut conservé lors de la confection de l'uniforme des matelots. Leurs quartiers-maîtres (appelés aussi caporaux après 1811), n'eurent d'autres distinctions que deux galons en laine aurore sur les manches de leurs dolmans, caracots ou capotes. Par contre leurs sous-officiers, maîtres et contre-maîtres (appelés sergents-majors et sergents), eurent le shako en feutre plus fin, orné de galons d'or, d'un cordon mélangé rouge et or et plus tard d'une plaque dorée au mat, le dolman toujours garni de cinq rangées de boutons, avec les tresses plates, les ganses carrées formant brandebourgs et les soutaches mélangées rouge et or, le gilet à trois rangées de boutons avec tresse plate et soutaches mélangées ; la tresse plate garnissait également le pantalon, et le collet et les parements du caracot. Toute cette passementerie était, ainsi que le cordon du shako, les passants d'épaulettes et la dragonne, tissée 2/3 en laine rouge et 1/3 en or. Leurs boutons d'uniformes et leurs épaulettes étaient en cuivre doré et les manches de leurs dolmans, caracots et capotes étaient garnies de deux galons en or pour les maîtres et d'un seul pour les contre-maîtres.

Le bonnet de police des sous-officiers, des mêmes couleurs que celui des matelots, avait le galon du turban et l'ancre en or, les cordonnets et le gland de la flamme mélangés rouge et or.

En tenue de ville, tout au moins à partir de 1808, les maîtres furent coiffés du chapeau. Quoique nous n'en connaissions pas la description, nous supposons qu'il était de même composition que ceux des sous-officiers de la Garde, garni d'une ganse de cocarde, de passants en or et de marrons rouges à centre en or dans les cornes (Pl. 32, fig. 15).

Un point par contre reste obscur ; les sous-officiers des troupes à cheval de la Garde revêtus habituellement du dolman, portaient en petite tenue, un habit à la chasseur à revers et parements en pointe, orné de leurs insignes de grade et d'une aiguillette.

Les Maîtres et Contre-Maîtres appliquant à la lettre le décret de création auraient été en droit de porter, en petite tenue et en tenue de ville, un habit entièrement bleu, à revers et parements en pointe, garni de boutons dorés, de leurs galons de grade, d'une aiguillette et d'un

trèfle mélangé or et rouge et d'ancres en or aux retroussis. Ce vêtement aurait été complété par le gilet tressé et, soit le pantalon uniforme, soit la culotte hongroise ornée des mêmes galons et portée dans la botte. Malheureusement nous n'avons trouvé aucun document confirmant ou infirmant le port de cet habit.

Il est toutefois vraisemblable que les maîtres ont porté la redingote bleue à deux rangées de boutons.

En ce qui concerne les trompettes, le décret de création n'est pas plus explicite. Les trompettes de la Garde étant vêtus de bleu ciel rehaussé de cramoisi avec la passementerie mélangée, ceux des marins reçurent donc un uniforme entièrement bleu ciel ; les inventaires de 1805 à 1808 et les marchés de 1809 et 1810 mentionnent effectivement l'existence de drap bleu ciel pour le grand et le petit uniforme ; par contre comme les inventaires et marchés précités ne parlent ni de drap cramoisi, ni de passementerie or et cramoisi, nous pensons que les trompettes eurent les parements du dolman et le gilet en drap rouge et la passementerie rouge et or comme celle des maîtres (Pl. 32, fig. 1 et 2). Ils ne se distinguaient donc des sous-officiers que par la couleur du fond de leur uniforme, l'absence de galons de grade, et au moins jusqu'en 1809, par des trèfles d'épaules en or (Inventaires de 1805. 1807 et 1808). Par la suite, ils eurent les épaulettes en écaille de cuivre de la troupe.

Quoique le décret de création ne mentionne que des trompettes, le corps eut aussi des tambours et dès 1805 il existait en magasin des colliers de tambours, des cuissards et des baguettes. Les Ordres du Commandant Baste, du 3 mai 1807, mentionnent un tambour-major et quatorze tambours. Trompettes, tambours et tambour-major sont cités dans le projet de décret du 15 août 1809.

Le petit uniforme des trompettes et tambours était bleu ciel. Le Bourgeois de Hambourg a noté un trompette vêtu d'un caracot bleu ciel, sans épaulettes, dont le collet et les parements sont galonnés d'aurore et coiffé d'un shako de troupe orné d'un cordon mélangé or et rouge ; il lui donne la dragonne de troupe et le cordon de trompette mélangé, ce qui prouverait qu'en campagne certains objets couteux étaient remplacés par d'autres de moindre valeur, ; néanmoins les cordons de shako et de trompette semblent être ceux de grand uniforme (Pl. 32, fig. 3).

Comme leur caracot, le bonnet de police des trompettes et tambours devait être bleu ciel, garni d'aurore.

Valmont écrit, dans le tome VI de son œuvre : « Les trompettes étaient habillés comme la troupe ». Comme c'est un auteur sérieux et qu'il a pu les voir ainsi vers la fin de l'Empire, nous pouvons croire qu'ils ont porté le même uniforme que les matelots ; c'est d'ailleurs ainsi que les collections de Petits Soldats d'Alsace, Boersch et Würtz, les représentent.

Toutefois, dans le marché du 6 octobre 1810 figure l'achat de drap bleu ciel de deux qualités, pour le grand et le petit uniforme.

Le dossier du corps aux Archives de la Guerre étant presque vide (il ne reste aucun bordereau, ni aucun marché postérieur à 1810), nous ne pourrions savoir avec certitude si les tambours et trompettes étaient encore vêtus de bleu ciel après 1812.

Les caisses de tambours étaient en cuivre et timbrées d'une aigle couronnée posée sur une ancre. Chaque tambour disposait de deux buffleteries complètes, l'une vernie, l'autre cirée.

Nous ignorons tout de l'uniforme du tambour-major ; peut-être était-il habillé comme les tambours avec plumet blanc au shako, double galon d'or au collet et galons de maître sur les manches.

Le projet de décret du 15 août 1809 indique article 16 : « ...Les musiciens auront le même uniforme que ceux des autres corps de la garde, ainsi que le tambour-major ». Il est donc vraisemblable qu'à cette époque le tambour-major a quitté sa tenue en dolman pour prendre l'habit, la culotte hongroise et le chapeau.

D'après une pièce d'Archives, sans date précise, il semble que les musiciens au nombre de dix-neuf et un maître-chef de musique ont été incorporés au corps le 1^{er} octobre 1810.

Nous n'avons trouvé aucun document sérieux nous permettant de représenter de façon certaine leur uniforme. La collection Würtz représente les musiciens vêtus d'un habit long bleu, à revers carrés et échancrés, parements en pointe et doublure rouge, galon d'or au collet, aux

parements et aux revers, boutons d'or, gilet bleu, culotte hongroise bleue à galon d'or, bottes à retroussis et chapeau qansé d'or à plumet blanc.

Dans l'ensemble cet uniforme est possible avec toutefois les remarques suivantes : l'habit devrait avoir les revers en pointe comme celui des officiers et la culotte être portée dans des bottes à la Souvarow. C'est ainsi que nous le représentons (Pl. 32, fig. 14).

Quelle fut la tenue des officiers des marins de la Garde. Le décret de création est peu explicite et c'est probablement en se basant sur ce texte laconique, que la plupart des auteurs ont représenté, ou décrit, l'officier revêtu du costume d'officier de Marine, orné d'un nombre variable de boutons en broderie d'or sur la poitrine, en lui ajoutant simplement l'aiguillette.

La réalité semble avoir été tout autre.

La plus ancienne représentation d'un officier du corps est incontestablement celle de Hoffmann (Bibl. Nat. Est. 0 a 113 a). Elle dut être exécutée au début de l'Empire, sur une planche gravée datant du règne de Louis XVI. aussi elle présente quelques inexactitudes dans la forme du chapeau, la coupe du frac et la longueur de la veste. Malgré ses imperfections cette planche curieuse montre l'uniforme porté au début de l'existence du corps par un Enseigne de 2^o classe.

Il est coiffé du chapeau à plumet rouge et porte un frac entièrement bleu fermé par sept boutons avec le collet et les parements en pointe galonnés d'or, ancras en or aux retroussis, épaulette et aiguillette d'or, gilet blanc, culotte bleue ornée de piques en galon d'or, bottes à la hussarde à galon et gland en or, ceinturon blanc à plaque dorée, épée à garde de forme peu compréhensible et dragonne d'or. Nous avons restitué cet officier, planche 32, figure 6.

Cet uniforme étant peu décoratif, il était tout naturel que les officiers se soient composé un costume plus flatteur. Voulant conserver l'épaulette et l'aiguillette, insigne de grade incompatibles avec le dolman, alors que la troupe était habillée presque à la hussarde, ils prirent donc l'habit à la chasseur de même coupe que celui de petite tenue des officiers de hussards.

Nous ignorons à quelle époque, cet habit fut adopté. Quoi qu'il en soit le frac représenté par Hoffmann était encore porté en 1807 puisque le Bourgeois de Hambourg a noté un officier ainsi vêtu. Peut-être ce vêtement trop simple était-il réservé à la petite tenue. C'est possible, l'officier étant en campagne et portant une surculotte bleue boutonnée sur le côté. Il diffère cependant du dessin de Hoffmann par le port de la moustache, les cheveux courts, le chapeau porté en colonne, le ceinturon noir bordé d'une baguette dorée et le sabre (Pl 32, fig. 5).

Dans le tome VI de l'Œuvre de Valmont, nous lisons « les officiers portaient le costume représenté sur ce dessin », et dans le tome 16 « Les officiers avaient gardé l'uniforme de la Marine auquel cependant ils avaient apporté différents changements ainsi que l'indique la planche 46 ».

Or, la figure qui illustre cette dernière citation semble n'être qu'une interprétation de la planche de Hoffmann déjà décrite, mais Valmont a remplacé le galon du collet par deux boutons brodés et celui des parements par une baguette dentelée. Est-ce la première grande tenue portée avant l'adoption du frac à la hussarde ?

L'officier représenté dans le tome VI, un Lieutenant de Vaisseau, est coiffé du chapeau porté en colonne, garni d'or et orné d'un plumet rouge et il porte un habit à la chasseur entièrement bleu à boutons, épaulette et aiguillette d'or, deux boutons brodés en or au collet, baguette dentelée

aux parements. Cet uniforme est complété par le gilet rouge tressé d'or, la culotte bleue galonnée d'or, les bottes à la hussarde garnies d'or, le ceinturon noir bordé d'or à plaque dorée, le sabre et la dragonne (Pl. 32, fig. 4).

La figure 12. Planche 32 est la copie d'une miniature de la collection Raoul et Jean Brunon, elle représente un Capitaine de Frégate dont le collet d'habit, en plus de deux boutons, est encadré d'une baguette dentelée; la même baguette borde les revers.

Valmont dit du Capitaine de Vaisseau « Je l'ai représenté tel que je l'ai vu moi-même ». C'est vraisemblablement une tenue de la fin de l'Empire, peut-être même est-ce celle du Baron Saizieu, Colonel-Major. Avec ses revers sans baguette, ornés seulement de boutons brodés (Pl 32, fig. 13), cet uniforme se rapproche beaucoup de celui que nous représentons (Pl. 32, fig. 11), d'après une note conservée à « la Sabretache » et donnant l'essentiel de l'habit du Baron Saizieu, d'après un portrait.

Ce qui étonne dans notre Capitaine de Vaisseau monté, c'est le harnachement de cheval à la française ; avec son habillement entièrement à hussarde, un harnachement de cavalerie légère eut été plus en harmonie.

Les broderies représentées planche 32 sont données comme étant celles de l'habit de grand uniforme des officiers supérieurs. Elles ont été dessinées d'après le poncif original et il est possible, en raison de leur richesse qu'elles aient été exécutées pour l'Amiral Ganteaume, Colonel-Commandant l'Equipage.

Les boutons composés d'ancres entourées de feuillage de chêne et de laurier, diffèrent nettement des broderies habituelles de la Marine et sont vraisemblablement celles qu'avaient adoptées les officiers du corps.

Quoique le poncif original ne donne pas de bordure au collet, nous sommes persuadé que cette partie de l'habit devait avoir la même baguette dentelée que les revers et les parements.

Aucun des documents cités ne représente les officiers portant le hausse-col. Valmont qui les a vus, ne leur donnant pas cet accessoire, nous pouvons en conclure qu'il n'était pas en usage aux Marins de la Garde.

En tenue ordinaire et en campagne les officiers faisaient certainement usage d'un surtout rappelant celui que donnent Hoffmann et le Bourgeois de Hambourg et peut-être avec le même galonnage. La coupe de ce vêtement évolua et les devants, d'abord fermés par sept boutons, puis par neuf, comme la plupart des surtouts postérieurs à 1809, se sont allongés vers la fin de l'Empire jusqu'à dissimuler presque entièrement, sinon complètement la veste blanche ou bleue.

Nous ne connaissons aucune représentation de la redingote de tenue de ville et du manteau de campagne des officiers. Dans ses Mémoires, l'Amiral Grivel parle de la capote à grand collet (ou rotonde) qu'il portait à Lutzen.

Le bonnet de police des officiers devait être de même composition que celui de la troupe mais avec toute la passementerie en or. Les bottes de tenue journalière étaient sans gland ni cordonnet.

Le ceinturon blanc était à l'origine, muni d'un porte-épée ; il changea de forme et de couleur lors de l'adoption du sabre, eut deux bélières et fut confectionné en cuir noir verni, bordé d'une baguette dentelée en broderie d'or. Néanmoins l'épée portée à un ceinturon étroit était conservée pour la tenue de ville et la tenue de société.

Les ordres du Commandant Baste du 3 mai 1807, recommandent aux officiers incomplètement armés, de se procurer à Saint-Omer chacun une épée et un sabre, en se conformant aux modèles choisis. Ils devaient avoir ces deux armes avant de partir pour Dantzig.

Il est vraisemblable que l'épée et le sabre s'apparentaient beaucoup à ceux de la Marine décrits dans le règlement du 29 prairial, an XII.

Le sabre d'officier, (Pl. 32, fig. 7), est assez tardif et deux exemplaires au moins sont connus qui présentent quelques variantes dans l'extrémité du fourreau ; sa forme générale est celle du sabre réglementaire, mais il en diffère un peu par les ornements de la garde. Par contre son fourreau en fer bronzé rehaussé de bracelets dorés est sans analogie avec le fourreau réglementaire. L'ornementation de sa lame est celle en usage dans la Garde.

Il est possible que le premier sabre adopté ait eu déjà cette garde et cette lame mais son fourreau était en cuir noir avec trois garnitures dorées (Pl. 32, fig. 4 et 5).

Le Musée de l'Armée possède un autre modèle à monture de sabre d'officier d'infanterie de la Garde, même lame ornée que les précédents et fourreau de cuir à deux garnitures, dont une chape à bouton. Il est difficile de lui assigner une date.

Les officiers des marins de la Garde étaient tous montés. D'après les collections alsaciennes, le harnachement de leurs chevaux était à la française bleu galonné d'or et celui du Capitaine de Vaisseau cramoyssi galonné d'or.

Comme l'uniforme donné aux officiers par ces collections, celui des officiers de Marine, est très différent de la tenue qu'ils portaient en réalité, quelle valeur peut-on accorder au harnachement de leurs montures.

Il n'y a rien de surprenant néanmoins, à ce que l'Amiral, ou le Capitaine de Vaisseau, commandant le corps aient adopté ce harnachement de Général ; ils n'auraient fait que suivre la

tradition de la Garde.

Les marins de la Garde ne furent pas toujours à la Grande Armée, le plus souvent un détachement seul faisait campagne.

Alors que le gros du bataillon restait à Boulogne un équipage prit part aux campagnes de 1805, 1806 et début de 1807, En mai de la même année, le bataillon en entier partait pour l'Allemagne où il prenait part au siège de Dantzig.

En 1808, quatre équipages étaient à l'armée d'Espagne ; en 1809, une partie de l'équipage réformé était encore à l'armée d'Espagne, alors qu'en juin de la même année un détachement d'environ 130 hommes partait rejoindre la Grande Armée et était à Vienne le 17 juillet.

En 1810, un détachement formé de marins évadés des pontons espagnols restait en Espagne ce qui augmentait encore l'effectif de l'équipage.

En 1811, les 1^o et 5^o compagnies étaient à Toulon, embarquées sur quatre vaisseaux de haut-bord : le Majestueux, l'Austerlitz, le Wagram et le Commerce de Paris, une à Brest, une autre à Anvers pendant que la 3^o était devant Cadix.

Au commencement de 1812, deux compagnies furent encore envoyées à Toulon et deux autres ont fait la campagne de Russie. Enfin deux compagnies prirent part à la campagne de Saxe en 1813 et une fit la campagne de 1814.

L. ROUSSELOT
Membre de la « Sabretache ».

DÉSIGNATION DES FIGURES

PLANCHE 31

- | | |
|--|---|
| <p>1. Matelot, Garde des Consuls, début 1804. 2. Garde Impériale, grande tenue 1805. 3. Tenue de campagne 1806, d'après Henschel. 4. Tenue de corvée. 5. Tenue de campagne 1807, d'après Suhr (Bourgeois de Hambourg). 6. Quartier-Maître, tenue de ville. Collection R. te J. Brunon. 7. Grande tenue 1811 -1814. 8. Ceinturon complet. 9. Giberne complète 10. Giberne de ceinture. 1803-1804. 11. Sabre et dragonne. 12. Virianu de fourreau de sabre. 13. Epaulette, réduite au 1/4. 14. Bouton, Garde des Consuls. 15. Bouton, Garde Impériale 16 et 17. Ornements de pantalons de grande uniforme 1811-1814 et 1806-1811, échelle 15%.</p> | <p>18. Shako 2^e modelé 1808-1809. Collection Raoul et Jean Brunon. 19. Shako 3^e modèle 1809-1814. Collection Raoul et Jean Brunon. 20. Plaque de shako, réduite de moitié. 21. Plaque de ceinturon 1809-1814, réduite de moitié. 22. Dolman ayant appartenu à Godard, puis à Girard matelots au 4^e équipage. Musée de l'Armée. Details des sabots de taille : a) Collection particulière; b) dolman de Quartier-Maître, figure 6; c) dolman de Muiée de l'Armée, figure 22. 23. Caracot. Collection Raoul et Jean Brunon. 24. Tresse bordant le dolman, figure 22. 25. Fusil de Marine. 26. Tresse plate, gqse carrée et soutache des vêtements de Sous-Officiers 27. Inscription de la lame de sabre, réduite de moitié. 28. Matelot, grande tenue. 1813, d'après Baour. 29. Tenue de campagne en capote. 30. Tenue de campagne 1812-1814. L'échelle s'applique aux figures 8 à 12, 18, 19, 22, 23 et 25.</p> |
|--|---|

PLANCHE 32

- | | |
|--|---|
| <p>1. Trompette, grande tenue, 1808 2. Tambour, grande tenue, 1811 3. Trompette en campagne 1807, d'après Suhr. 4. Lieutenant de Vaisseau 1810, d'après Valmont 5. Enseigne de Vaisseau en campagne, 1807, d'après Suhr. 6. Enseigne de seconde classe grande tenue 1805, d'après Hoffmann. 7. Sabre d'officier. 8. Plaque de ceinturon d'officier de la Garde des Consuls, réduite de 1/3. 9 et 10. Plaques de ceinturons d'Officiers 1805-1809 et 1809-1814 réduites de 1/3.</p> | <p>11. Détails de l'uniforme du Capitaine de vaisseau Saizieu, 1813-1814. 12. Capitaine de Frégate, Miniature Collection Raoul et Jean Brunon. 13. Capitaine de Vaisseau 1810-1814, d'après Valmont. 14. Musicien. Reconstitution d'après Würtz. 15. Maître d'équipage, tenue de ville, 1803. 16. Contre-Maître, grande tenue. 1811-1814 Broderies d'uniforme d'officier supérieur : a) collet; b) revers; c) parement 4) poche, écusson de taille et partie postérieure de la basque ; le pointillé indique le bord du retrousis.</p> |
|--|---|

